

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*L'achat d'un cours ou d'un forfait est soumis à la validation du règlement intérieur de l'école*

---

- Les cours à l'année commencent le 1er septembre 2025 et terminent le 28 juin 2026, hors vacances scolaires.
- Jours fériés: 11 novembre, du 13 au 18 mai et 25 mai.
- La première rencontre d'une demi-heure est gratuite.
- Différents tarifs vous sont proposés pour les cours de chant et de piano, en fonction du nombre de cours choisis.
- Tous les cours vous donnent accès au groupe whatsapp réservé exclusivement aux élèves, ainsi qu'à l'espace client du site internet.
- Il est tout à fait possible de commencer une formule à l'année en cours d'année. Dans ce cas, il faudra calculer le nombre de cours restant jusqu'au 28 juin 2026 (hors vacances scolaires).
- Concert des élèves sur Chaumont, en juin 2026.: ce concert sera proposé uniquement aux élèves que je juge prêt à chanter devant un public. Il est facultatif.

### MODALITÉS d'INSCRIPTION

- Pour les formules à l'année, un devis sera à signer et à rendre.
- Une facture vous est fournie après règlement.

### MODALITÉS de RÉINSCRIPTION

- Toute inscription **avant le 15 juillet** pour une formule à l'année donne accès à une réduction de **50%** sur le mois de septembre 2025.
- la réinscription est confirmée avec un dossier complet
  - devis signé
  - chèques remis (encaissés mensuellement ou trimestriellement, à partir de début septembre)
  - si virement mensuel, le mois de septembre remis en chèque.

### MODALITÉS de PAIEMENT

Vous pouvez régler:

- comptant, au premier cours
- en 3 ou 10 fois, pour les formules à l'année

Je vous propose 3 moyens de paiement :

- Pour les règlements comptant: espèces, chèque, virement
- Pour les paiements en 3 fois:
  - 3 chèques remis au premier cours
- Pour les paiements en 10 fois:
  - par chèque: tous les chèques seront donnés au premier cours
  - par virement mensuel, **à effectuer entre le 1er et le 5 du mois.**

**les règlements échelonnés seront encaissés ou réglés chaque début de mois.**  
**En cas de retards de paiement récurrents, les virements ne seront plus possibles.**

## **ABSENCE**

Sauf cas de force majeure, tous les cours annulés moins de 24h avant la date de rendez-vous seront considérés comme dus. Aucun remboursement ne sera possible.

Pour reporter un cours, merci de prévenir plus de 24h avant et de le reporter \*\*dans la même semaine ou la semaine suivante\*\* si vous avez opté pour le forfait à l'année.

En cas de maladie, merci de ne pas venir en cours et de le décaler, afin d'éviter les transmissions, le cours de chant étant particulièrement propice à cela.

**Les reports de cours "hors maladie" sont limités à 3 par an.**

En cas d'absence de ma part, le cours sera bien évidemment rattrapé.

## **FORFAIT À L'ANNÉE**

Un forfait vous engage ! Si vous décidez d'arrêter les cours en cours d'année, aucun remboursement ne sera possible.

D'autre part, un horaire fixe vous est attribué à l'année, il ne sera donc pas possible de changer les heures de cours en dehors de la limite de 3 par an.

## **MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE**

L'achat de partitions est à la charge de l'élève